

**Direction du Développement  
Economique et de l'Emploi**

Lons-le-Saunier, le 29 septembre 2023

**Monsieur Philippe PROST**  
Président  
Terre d'Emeraude Communauté  
4 Chemin du Quart  
39270 ORGELET

**Réf. : CM/CG/91**

**Objet : Modification simplifiée n°1 PLUi Grand Dole**

Monsieur le Président,

Nous accusons réception du dossier de consultation sur l'arrêt du projet du PLUi de Terre d'Emeraude Communauté sur le périmètre « Région d'Orgelet ».

L'analyse et les projection liés aux activités économiques nous paraissent correctes à la vue du cadre réglementaire sur l'artificialisation foncière, le respect de l'environnement et des paysages.

Ainsi, la CCI du Jura émet un avis favorable sur le projet de PLUi de la Région d'Orgelet porté par Terre d'Emeraude Communauté.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

La Responsable Appui aux territoires et Attractivité,

  
Charlotte MINOTTI

